

26-05-03- Administration Générale – Administration Générale

Election des représentants de la commune au comité du SIEL

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L5212-1 et suivants, L5711-1 et suivants, L5721-1 et suivants et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du **SIEL-TE42 (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire)** indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Je vous propose donc de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal au **SIEL-TE42 (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire)** dans les formes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales soit **1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant.**

Il est décidé que le vote a lieu à main levée.

Sont candidats :

Monsieur Philippe CHEYSSAC et Madame Isabelle MICHAUD.

Monsieur Philippe CHEYSSAC : 29 voix

Madame Isabelle MICHAUD : 29 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont donc proclamés élus en qualité de :

Titulaire : Monsieur Philippe CHEYSSAC

et

Suppléante : Madame Isabelle MICHAUD

Les élus ont déclaré accepter le mandat qui leur a été confié.

Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,

Le 7 mai 2026

**Le Maire,
Jean-Michel PAUZE**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 6 mai 2026

26-05-03- Administration Générale – Administration Générale

Election des représentants de la commune au comité du SIEL

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 26 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - SPERANDIO Cédric - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - VOIRIN Audrey - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absentes et excusées :

Mmes TESSIER Aurore - GUIZANI Emilie - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :

Mme TESSIER à Mme DESCOS
Mme GUIZANI à M. PAUZE
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :